

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QU' :

EN raison de la pandémie de la COVID-19 et en vertu des directives et des restrictions gouvernementales récemment annoncées, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Île qui aura lieu lundi le 10 janvier 2022, se tiendra à huis clos à 18h30 par ZOOM.

Ainsi, les membres du public ne seront pas admis mais, si vous avez des questions concernant les points inscrits à l'ordre du jour ci-joint, nous vous invitons à communiquer avec le bureau municipal au 418 985-2510 ou par courriel à info@mung.ca.

Donné à Grosse Île
Ce 6^e jour de janvier 2022



Maxine Matthews, Greffière-trésorière adjointe

Pour : Janice Turnbull

Directrice générale/Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Janice Turnbull, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Grosse Île, certifie sur mon serment d'office avoir publié cet avis public ce 6^e jour du mois de janvier 2022 sur le site Internet de la Municipalité (www.mung.ca), et en affichant une copie de celui-ci aux endroits suivants : Carla's Grocery et le Centre Communautaire de Grosse Île.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^e jour du mois de janvier 2022.



Maxine Matthews, Greffière-trésorière adjointe

Pour : Janice Turnbull

Directrice générale/Greffière-trésorière



Le 6 janvier 2022

Mairesse,
Conseillères,

Un avis est donné par la soussignée que la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Île est ordonnée par la mairesse, Mme. Diana-Joy Davies et aura lieu lundi le 10 janvier 2022 ; en raison de la pandémie de la COVID-19 et en vertu des directives et des restrictions gouvernementales récemment annoncées, cette séance se tiendra à huis clos à 18h30 par ZOOM.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Séance du conseil à huit clos
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.4 Approbation des procès-verbaux
 - 1.5 Correspondance
 - 1.5.1 Affaires découlant de la correspondance
2. Actes administratifs du conseil
 - 2.1 Rapports administratifs
 - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
 - 2.1.2 Embauche de l'Animateur (trice) en Loisirs (2) – Statut occasionnel (liste de remplacement)
 - 2.1.3 Embauche du Préposé (é) à l'Entretien des Bâtiments – Statut occasionnel (liste de remplacement)
 - 2.1.2 Communauté Maritime – Dossiers régionaux – Mise à jour
3. Actes législatifs du conseil
 - 3.1 Taux d'imposition et frais pour 2022
 - 3.2 Adoption du Règlement 2021-004 – Pour modifier le Règlement 2019-005 – Procédures sur la tenue des séances du conseil de la Municipalité de Grosse Île
 - 3.3 Avis de motion – Règlement 2022-001 – Pour abroger et remplacer le Règlement 2021-002 – Concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 3.4 Présentation et dépôt du Projet de Règlement 2022-001 - Pour abroger et remplacer le Règlement 2021-002 – Concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 3.5 Avis de motion – Règlement 2022-002 – Pour abroger et remplacer le Règlement 2019-002 – Concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Grosse Île
 - 3.6 Présentation et dépôt du Projet de Règlement 2022-002 - Pour abroger et remplacer le Règlement 2019-002 – Concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Grosse Île
 - 3.7 Bell Canada – Installation d'une tour de télécommunications
4. Affaires diverses
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

Donné à Grosse Île
Ce 6^e jour de janvier 2022

Maxine Matthews, Greffière-trésorière adjointe

Pour: Janice Turnbull, Directrice générale/Greffière-trésorière